COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nokia et Alcatel-Lucent se rapprochent pour créer un leader des technologies innovantes pour les réseaux et les services pour un monde connecté

Nokia et Alcatel-Lucent se rapprochent pour créer un leader des technologies innovantes pour les réseaux et les services pour un monde connecté

Helsinki et Paris, le 15 avril 2015 – NOKIA et ALCATEL-LUCENT annoncent aujourd'hui leur intention de se rapprocher pour créer un leader des technologies innovantes pour les réseaux et les services pour un monde connecté IP. Les deux sociétés ont conclu un protocole d'accord en vertu duquel NOKIA fera une offre pour l'ensemble des titres émis par ALCATEL-LUCENT, à travers une offre publique d'échange en France et aux États-Unis. Sur la base d'un ratio de 0.55 action NOKIA pour une action ALCATEL-LUCENT, la transaction valorise ALCATEL-LUCENT à EUR 15.6 milliards sur une base entièrement diluée, correspondant à une prime entièrement diluée de 34% (équivalent à EUR 4.48 par action), et à une prime aux actionnaires de 28% (équivalent à EUR 4.27 par action) (voir l'annexe 1), sur base du prix moyen pondéré (non-affecté) des actions de ALCATEL-LUCENT sur les trois mois précédents, et basé sur le cours de clôture de l'action de NOKIA de EUR 7,77 au 13 Avril 2015.

Chaque conseil d'administration a approuvé les termes de la transaction proposée, qui devrait être finalisée au premier semestre 2016. La transaction proposée est soumise à l'approbation des actionnaires de NOKIA, à la consultation des instances représentatives des salariés, à la réception des approbations des autorités de régulation et autres conditions standards.

Permettre un Monde Connecté IP

Le nouvel ensemble aura un positionnement unique pour créer les fondations de la connectivité ininterrompue des personnes et des objets ou qu'ils soient. Un socle technologique est essentiel pour permettre la prochaine vague de révolutions technologiques, en particulier l'internet des objets et la transition vers le Cloud.

Le nouvel ensemble aura une capacité d'innovation sans précédent, grâce aux Bell Labs d'Alcatel-Lucent, aux Future Works de Nokia, ainsi qu'à Nokia Technologies (cette dernière restera une entité distincte avec une orientation claire sur la licence et l'incubation des nouvelles innovations).



Avec environ 40000 employés en R&D et des dépenses annuelles de EUR 4,7 milliards en R&D en 2014, le nouvel ensemble sera en mesure d'accélérer le développement des technologies futures telles que la 5G, les réseaux virtualisés, le Cloud, l'Analyse des données réseau, ainsi que les capteurs et l'imagerie.

Alcatel-Lucent et Nokia ont des portefeuilles produits et des implantations géographiques très complémentaires, et auront une présence renforcée aux Etats-Unis, en Chine, en Europe, et en Asie Pacifique. Le nouvel ensemble réunira le meilleur des réseaux fixes et mobiles haut-débit, du routage IP, des applications et services du Cloud. Cette combinaison devrait permettre d'accéder à un marché potentiel élargi aux possibilités de croissance à long terme améliorées.

Les consommateurs veulent accéder aux données, à la voix et à la vidéo à travers tous types d'accès réseaux. Une situation qui oblige des technologies autrefois distinctes et en silos à fonctionner de manière plus intégrée et collaborative. Ce n'est pas toujours encore le cas aujourd'hui, mais NOKIA et ALCATEL-LUCENT ensemble ont une position unique pour aider les opérateurs de télécommunications, les acteurs de l'internet et les grandes entreprises à relever ce défi.

RESUME DE LA TRANSACTION

- 0.55 action ordinaire nouvellement émise par NOKIA (pouvant être ajusté en cas de paiement d'un dividende différent de celui proposé par NOKIA pour l'année 2014) serait offerte en échange de chaque action ordinaire et chaque action de dépositaire américain d'ALCATEL-LUCENT. Une offre équivalente serait faite pour chaque catégorie d'obligations convertibles en circulation d'ALCATEL-LUCENT: OCEANE 2018, OCEANE 2019, et OCEANE 2020.
- L'offre valorise ALCATEL-LUCENT à EUR 15.6 milliards sur une base entièrement diluée, après prise en compte de la conversion anticipée et la dilution associée des obligations convertibles d'ALCATEL-LUCENT, correspondant à une prime entièrement diluée de 34% (équivalent à EUR 4.48 par action) et à une prime aux actionnaires de 28% (équivalent à EUR 4.27 par action), sur le prix moyen pondéré (non-affecté) des actions d'ALCATEL-LUCENT sur les trois mois précédents, basée sur le cours de clôture de l'action (non-affecté) de NOKIA de EUR 7.77 le 13 avril 2015.
- Les actionnaires d'ALCATEL-LUCENT détiendraient 33.5% du capital totalement dilué du nouveau groupe, et les actionnaires de NOKIA en détiendraient 66.5%, en supposant l'acceptation totale de l'offre publique d'échange.
- Le nouvel ensemble s'appellera NOKIA Corporation, dont le siège sera en Finlande et avec une forte présence en France. Risto Siilasmaa sera nommé président du conseil d'administration, et Rajeev Suri, directeur général.



- Le conseil d'administration sera composé de neuf ou dix membres dont trois administrateurs d'ALCATEL-LUCENT dont le vice-président du conseil.
- En supposant la clôture de la transaction dans la première moitié de l'année 2016 :
 - Le nouveau groupe viserait environ EUR 900 millions de synergies sur les coûts d'exploitation attendue en 2019 en année pleine, ainsi que
 - Environ EUR 200 millions de réduction des dépenses d'intérêts financiers attendue en 2017 en année pleine.
 - La transaction devrait être relutive pour NOKIA sur une base non-IFRS (en excluant les charges de restructuration et amortissements des immatériels) en 2017.
- Un profil financier solide pour croître et investir: pour l'exercice 2014, le nouvel ensemble aurait généré un chiffre d'affaires de EUR 25,9 milliards, une marge opérationnelle non-IFRS de EUR 2,3 milliards, une marge opérationnelle publiée de EUR 0.3 milliard, des investissements de R&D d'environ EUR 4,7 milliards, et un solide bilan avec une trésorerie nette combinée de EUR 7,4 milliards au 31 décembre 2014, en supposant la conversion de toutes les obligations convertibles de NOKIA et d'ALCATEL-LUCENT (Voir Annexe 2).

Rajeev Suri, Président directeur général du NOKIA, a déclaré:

"Ensemble, Alcatel-Lucent et Nokia ont l'intention d'être les pionniers en matière de technologies et de services de réseau de prochaine génération, et seront capables d'offrir une connectivité continue en toute transparence et sans limite, pour les personnes et les objets, ou qu'ils soient. Notre capacité d'innovation sera extraordinaire, unissant le moteur de R&D de Nokia avec l'iconique Bell Labs d'Alcatel-Lucent. Nous continuerions à combiner cette puissance d'innovation à l'efficacité opérationnelle indispensable pour être compétitif au niveau mondial. Nous devrions disposer de complémentarités technologiques importantes et du portefeuille de solutions nécessaire pour permettre l'internet des objets et la transition vers le Cloud. Nos avantages compétitifs sont globaux, incluant nos positions de leader aux Etats-Unis et en Chine.

Ensemble, nous aurions la taille pour être le leader dans tous les domaines dans lesquels nous choisirions d'opérer, pour générer une croissance rentable, satisfaire les besoins de nos clients et créer de la valeur pour nos actionnaires.

Pour toutes ces raisons, je crois fermement que c'est la bonne opération, avec la bonne logique et au bon moment".

Michel Combes, Directeur général de ALCATEL-LUCENT, a ajouté:

"Le rapprochement de Nokia et d'Alcatel-Lucent offrira une occasion unique de créer un champion européen et un leader global dans l'accès à l'ultra haut-débit, les réseaux IP et les applications sur le Cloud. Je suis fier que les forces conjointes de nos deux entreprises nous permettent d'envisager d'accélérer notre vision stratégique, en nous donnant la solidité financière et la taille critique nécessaires pour achever notre transformation et investir pour développer les technologies réseaux de nouvelles générations.



Ce rapprochement arrive au bon moment pour renforcer l'industrie européenne de haute technologie. Nous sommes convaincus que, renforcer, sous l'impulsion des Bell Labs, notre capacité d'innovation et notre incomparable puissance de R&D, bénéficiera à tous nos clients. La taille et l'empreinte mondiale du nouveau Groupe renforcera sa présence aux États-Unis et la Chine.

La transaction représente par ailleurs une offre très attractive pour nos actionnaires à la fois en termes de prime initiale et de potentiel de création de valeur à long terme. Les actionnaires d'Alcatel-Lucent ont maintenant l'opportunité de participer à l'accélération du projet industriel qu'ils ont soutenu au cours des deux dernières années, grâce à la création, par ce rapprochement, d'un groupe plus fort, au positionnement renforcé et durable à long terme. »

APERCU DE LA TRANSACTION

La transaction proposée est attractive tant pour les actionnaires de Nokia que pour ceux d'Alcatel-Lucent.

Le nouvel ensemble sera positionné sur un marché adressable élargi avec un profil de croissance plus attractif. Selon les estimations de NOKIA, le marché adressable du nouvel ensemble en 2014 était environ 50% plus élevé que le marché adressable actuel de NOKIA seul, passant d'environ EUR 84 à EUR 130 milliards environ. La nouvelle société devrait avoir un profil de croissance plus fort que le marché adressable actuel de NOKIA, avec un TMCA estimé à environ 3,5% pour 2014-2019.

La nouvelle société viserait environ EUR 900 millions de synergies opérationnelles atteintes en 2019 en année pleine, en supposant une clôture de la transaction dans la première moitié de 2016. Les synergies de coûts d'exploitation devraient permettre de créer un avantage de coût structurel à long terme, provenant d'un large éventail de domaines, y compris:

- Le réalignement de l'organisation, la rationalisation des produits et services redondants, des fonctions centrales, des organisations régionales et des forces de vente.
- La réduction des frais généraux d'immobilier, de fabrication et de chaîne logistique, de support informatique ainsi que les frais généraux et administratifs, y compris les coûts de cotation en bourse.
- Les économies sur les achats, bénéficiant de meilleures conditions pour le nouvel ensemble.

Le nouvel ensemble pourrait également cibler une économie d'environ EUR 200 millions de ses charges d'intérêts atteinte en 2017 en année pleine. La transaction devrait être relutive pour NOKIA sur une base non-IFRS (excluant les frais de restructuration et les amortissements incorporels) en 2017. En supposant une clôture de la transaction dans la première partie de 2016.



Le nouvel ensemble devrait avoir un solide bilan, avec une trésorerie nette de EUR 7.4 milliard au 31 décembre 2014, en supposant la conversion de toutes les obligations convertibles de NOKIA et d'ALCATEL-LUCENT.

NOKIA maintient son objectif à long terme de revenir à une note de crédit « investment grade » et donc de gérer la structure du capital en gardant d'importantes positions de trésorerie brute et nette et en réduisant activement la dette. Ceci inclut l'intention de NOKIA d'exercer une option de remboursement anticipée pour ses EUR 750 million d'obligations convertibles au cours du quatrième trimestre de 2015, qui doit conduire à la conversation totale de ces obligations en capital avant la clôture de la transaction, sans sortie de trésorerie.

NOKIA suspendra le programme d'optimisation de la structure de son capital, incluant le programme de rachat d'actions, avec effet immédiat jusqu'à la clôture de la transaction. NOKIA à l'intention de réévaluer la reprise de ce programme de restructuration du capital pour le nouvel ensemble.

La transaction proposée n'impacte pas la possibilité et ni l'intention de NOKIA de continuer de distribuer des dividendes. La décision du conseil d'administration de NOKIA de distribuer un dividende de EUR 0.14 pour l'année finissant au 31 décembre 2014 est maintenue.

CONDITIONS DE LA TRANSACTION

La transaction proposée est structurée comme une offre publique d'échange en France conformément aux dispositions du règlement général de l'autorité de régulation Française, l'Autorité des Marchés Financiers (I '«AMF»), et à toutes les lois et réglementations de marchés de capitaux aux États-Unis, dans laquelle:

- 0.55 action ordinaire nouvellement émises de NOKIA (pouvant être ajusté pour le paiement d'un dividende différent de celui proposé par NOKIA pour l'année 2014) serait offerte en échange d'une action ordinaire d'ALCATEL-LUCENT émise et en circulation (y compris pour l'exercice d'options sur actions d'ALCATEL-LUCENT) au moment de l'offre;
- 0.55 action ordinaire nouvellement émise de NOKIA (pouvant être ajusté pour le paiement d'un dividende différent de celui proposé par NOKIA pour l'année 2014) serait offerte en échange d'une American Depositary Share (ADS) d'ALCATEL-LUCENT;
- Une offre équivalente sera faite pour les obligations convertibles émises par ALCATEL-LUCENT et en circulation concernant les OCEANE 2018, OCEANE 2019, et OCEANE 2020.

A la clôture de l'offre publique d'échange, les actionnaires d'ALCATEL-LUCENT détiendraient 33.5%



du capital sur base entièrement diluée de l'entité combinée et les actionnaires de NOKIA en détiendraient 66.5%, assumant la pleine acceptation de l'offre.

La transaction valorise ALCATEL-LUCENT à EUR 15.6 milliards sur une base entièrement diluée, correspondant à une prime entièrement diluée de 34% (équivalent à EUR 4.48 par action), et à une prime aux actionnaires de 28% (équivalent à EUR 4.27 par action), sur le prix moyen pondéré (non-affecté) des actions d'ALCATEL-LUCENT sur les trois mois précédents, basé sur le cours de clôture (non-affecté) de l'action de NOKIA à EUR 7.77 le 13 Avril 2015.

L'offre publique d'échange et le rapprochement envisagé seront mis en œuvre conformément aux termes et conditions du Protocole d'Accord (Memorandum of Understanding) conclu entre Nokia et Alcatel-Lucent. Outre les termes de l'offre, le Protocole d'Accord contient des déclarations et garanties et des engagements de Nokia et d'Alcatel-Lucent usuelles pour ce type d'opération. Le Protocole d'Accord peut être résilié par Nokia ou Alcatel-Lucent dans certaines circonstances avant le dépôt et/ou la clôture des offres publiques d'échange, en ce compris, par exemple, en cas de violation significative par l'une ou l'autre des parties des termes et conditions du Protocole d'Accord préalablement au dépôt des offres. La survenance d'un effet défavorable significatif affectant l'une ou l'autre des parties avant le dépôt des offres, dans l'hypothèse où le conseil d'administration de l'une ou l'autre des parties n'émettrait pas ou modifierait défavorablement sa recommandation, ou encore en cas de non-obtention d'autorisations réglementaires, et dans un certain nombre d'autres circonstances. Les parties ont également convenu du versement d'indemnités de rupture usuelles pour ce type d'opération en Europe et payables à l'autre partie dans certaines circonstances, notamment en cas de changement ou de retrait de la recommandation de son conseil d'administration, ou dans l'hypothèse où Nokia ne parviendrait pas à obtenir l'autorisation nécessaire de ses actionnaires ou certaines autorisations au titre du contrôle des concentrations.

Sous réserve que Nokia obtienne au moins quatre-vingt-quinze pour cent du capital et des droits de vote d'Alcatel-Lucent, Nokia a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire portant sur le solde des actions Alcatel-Lucent.

CONDITIONS DE DÉPÔT / D'OUVERTURE ET L'ACHEVEMENT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE

L'ouverture de l'offre publique d'échange est soumise, inter alia, à l'achèvement des travaux de la consultation des instances représentatives de salariés; à la réception des approbations réglementaires dans les juridictions concernées; à l'absence de tout événement préjudiciable à NOKIA ou d'ALCATEL-LUCENT survenant avant le dépôt de l'offre auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la



réglementation des valeurs mobilières françaises et de la Securities and Exchange Commission des États (SEC); à l'émission par le conseil d'administration d'ALCATEL-LUCENT d'une recommandation formelle (avis motivé) en faveur de l'offre publique d'échange; et aux autres conditions standards.

Selon la loi Française sur les offres, suite au lancement de l'offre publique d'échange, la clôture de l'offre publique d'échange est seulement soumise à : l'approbation par les actionnaires de NOKIA des résolutions nécessaires à l'exécution de la fusion et de l'offre publique d'échange, et à l'acquisition par NOKIA de plus de 50.00% des actions d'ALCATEL-LUCENT sur une base pleinement dilutive à la date de clôture de l'offre.

CALENDRIER PROVISOIRE ET ASSEMBLEES DES ACTIONNAIRES DE NOKIA

ALCATEL-LUCENT va immédiatement commencer le processus d'information de son comité de groupe afin d'obtenir son avis sur l'offre d'échange d'actions proposée.

Il est prévu que le reste de 2015 constituera une période de revues composée d'examens réglementaires et de contrôles des concentrations dans un certain nombre de juridictions, l'examen de l'AMF et autres approbations et revues de transaction. NOKIA envisage de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour adopter les résolutions nécessaires pour mettre en œuvre la fusion et l'offre publique d'échange après la réception des approbations réglementaires pertinentes (Le conseil d'administration de NOKIA, sous réserve de ses obligations fiduciaires, recommandera aux actionnaires de voter en faveur de ces résolutions).

L'avis de réunion sera publié et d'autres informations sur l'offre publique d'échange et son fondement seront mis à la disposition à la fois des actionnaires d'ALCATEL-LUCENT et de ceux de NOKIA, après les étapes réglementaires, ce qui devrait avoir lieu en fin 2015 ou au début de 2016. L'offre publique d'échange devrait être lancée et achevée dans la première moitié de 2016.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GOUVERNANCE

Le nouveau groupe aurait son siège en Finlande, avec des implantations stratégiques et des centres majeurs de R&D en France, et dans plusieurs autres pays dont l'Allemagne, les États-Unis et la Chine. L'entreprise adoptera le nom NOKIA et à l'intention de conserver la marque Bell Labs pour héberger



toutes ses activités d'innovation dans les réseaux.

Risto Siilasmaa est pressenti comme président du conseil d'administration, et Rajeev Suri Directeur Général. Le conseil d'administration est destiné à être composé de neuf à dix membres dont trois administrateurs d'ALCATEL-LUCENT y compris le vice-président du conseil.

Nokia a également annoncé aujourd'hui qu'elle a entrepris un examen des options stratégiques pour son activité HERE. Cet examen est en cours, il peut ou ne peut pas conduire à une transaction, et d'autres annonces au sujet HERE seront faites en temps voulu, le cas échéant.

NOKIA Technologies, une source d'innovations majeure, doté d'une grande expertise et d'un important portefeuille de propriétés intellectuelles, n'est pas concerné par les annonces d'aujourd'hui et restera une entité séparée se concentrant clairement sur l'incubation de nouvelles technologies et partageant ces technologies à travers un programme actif de licences.

Les actions de NOKIA sont cotées sur le Nasdaq Helsinki (NOK1V) et sur le New York Stock Exchange sous forme d'American Depositary Receipts (NOK). En outre, NOKIA demandera une cotation des actions de NOKIA sur NYSE Euronext Paris dans le cadre de l'offre publique d'échange.

COMMUNAUTÉS ET ECOSYSTEMES

Nokia est une compagnie globale, avec un enracinement et une histoire riches dans plusieurs pays. En se rapprochant d'Alcatel-Lucent, Nokia s'attend aussi à ce que la France, où Alcatel-Lucent est un acteur fondamental de l'écosystème technologique, devienne un centre névralgique du nouvel ensemble.

NOKIA a l'intention d'être un contributeur important de développement de l'écosystème technologique élargi et un moteur de l'innovation en France.

Conformément à cet objectif, NOKIA a l'intention après la clôture de la transaction d'avoir une présence en France qui couvrira des activités à la pointe de l'innovation incluant la création d'un Centre d'excellence R&D en 5G, l'ouverture d'un laboratoire de Cyber-Sécurité en France, similaire à son installation existante à Berlin, afin de soutenir la collaboration européenne sur ces questions; une attention particulière apportée à la recherche actuelle dans les réseaux mobiles et aux « Bell Labs ». L'engagement sur des projets concrets de recherche et académiques supportant le développement de futures technologies restera une priorité importante.

À la clôture de la transaction, NOKIA a également l'intention d'établir un fonds d'investissement de 100 millions pour investir dans des start-ups en France avec une spécialisation sur l'internet des objets et de l'Internet Industriel.



Nokia a l'intention de maintenir l'emploi en France au niveau de ce qu'il sera à l'issue du plan SHIFT d'Alcatel-Lucent, avec une attention particulière sur les sites clés de Villarceaux (Essonne) et Lannion (Côtes d'Armor). De plus, la société envisage d'étendre l'emploi en R&D avec la création de plusieurs centaines de postes de jeunes diplômes dotés des compétences dans les technologies du futur, y compris la 5G. Pour assurer la continuité du support client, les fonctions de services d'avant et d'après vente seront aussi maintenues.

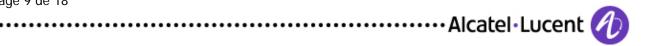
De même NOKIA et ALCATEL-LUCENT ont eu un impact essentiel sur l'industrie des télécommunications aux États-Unis. En tant que partenaire technologique de longue date des opérateurs télécom américains avec les laboratoires Bell Labs redynamisés et ses services de conseils, le nouvel ensemble aurait une offre technologique de pointe dans tous les domaines stratégiques qui sera combiné avec une capacité d'exécution inégalée. À une époque où l'industrie est elle-même en train de se remodeler avec de nouvelles architectures, modèles de développement et de nouveaux acteurs, NOKIA et ALCATEL-LUCENT apporteront conjointement des avantages fondamentaux et essentiels aux évolutions rapides des besoins des grandes entreprises, des grands acteurs « webscale », et du secteur public ainsi qu'aux fournisseurs de services de télécommunications.

NOKIA et ALCATEL-LUCENT ont également une longue et riche histoire en Chine. À la suite de la transaction NOKIA serait propriétaire de la participation de 50% (cinquante pour cent) plus une action détenu par Alcatel-Lucent dans ALCATEL-LUCENT Shanghai Bell, une société à responsabilité limitée, supervisée par la commission administrative de supervision des actifs détenus par l'état Chinois. Les deux entreprises soutiennent les ambitions du gouvernement Chinois pour encourager un climat propice à l'innovation locale et le développement des technologies à travers les initiatives « Internet Plus » et « Made in China 2025 ». Le groupe combiné vise à rester engagé en Chine et prévoit de continuer à permettre l'innovation locale au moyen de réseaux rapides, intelligents, sécurisés et fiables, construits avec ses partenaires chinois.

DESCRIPTION D' ALCATEL-LUCENT

Alcatel-Lucent est un champion des réseaux IP, dans l'accès très haut-débit et dans les applications Cloud. Alcatel-Lucent voit dans les réseaux le socle d'un monde ultra-connecté, et considère que les réseaux ont besoin d'être déployés pour aider à réaliser les ambitions de chaque client avec flexibilité, rapidité et confiance. La mission d'Alcatel-Lucent est de créer et de livrer des réseaux fiables pour aider ses clients à générer leur plein potentiel.

La société emploie environ 52600 salariés à fin 2014, incluant 20000 ingénieurs de recherche développement. Ses produits et services sont distribués partout dans le monde (Amérique du nord: 44%, Asie-Pacifique: 20%, Europe: 23%, Reste du monde: 13%)



Alcatel-Lucent est organisé en 2 segments principaux :

• Le Segment Cœur de réseau, avec 3 divisions: Routage IP, transport IP et plateformes

applicatives IP.

Le Segment Accès, avec 4 divisions: Réseaux mobiles, Accès fixe, revenus de Licences et

gestion des réseaux pour le compte d'opérateurs.

Les actions d'Alcatel-Lucent sont cotées sur Paris Euronext, qui représente le marché principal de

cotation de ses actions ordinaires et sur le NYSE pour les American Depository Shares (« ADS »).

CONSEILS

• J.P. Morgan en tant que conseil financier de NOKIA a fournis une opinion indépendante au conseil

d'administration de NOKIA en rapport avec la transaction,

Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP, et Roschier, Attorneys Ltd en tant qu'Avocats conseil

de NOKIA.

Zaoui & Co en tant que conseil Fusion et Acquisition pour ALCATEL-LUCENT a fournis une

opinion indépendante au conseil d'administration d'ALCATEL-LUCENT en rapport avec la

transaction.

Sullivan & Cromwell LLP en tant qu'Avocats conseil d'ALCATEL-LUCENT.

WEBCAST INVESTISSEURS

Le Ceo de NOKIA, Rajeev Suri, et le Ceo d'ALCATEL-LUCENT, Michel Combes feront un webcast et

une conférence téléphonique pour les investisseurs et analystes, le Mercredi 15 avril à 09:00 pour

discuter de cette transaction.

Pour joindre le webcast investisseurs et la présentation :

http://edge.media-server.com/m/s/bmodv5pd/lan/en

Pour joindre la conférence par téléphone:

US: +1 888 636 1561; Conférence ID: 27473048

France: 0800 909322; Conférence ID: 27473048

Europe: +44 1452 555 566; Conférence ID: 27923810

CONFERENCE DE PRESSE

Une conférence de presse se tiendra à Paris avec les présidents et directeurs généraux des 2 sociétés le Mercredi 15 Avril 2015 à 10:15CET au Pavillon Gabriel, 5 Avenue Gabriel, 75008 Paris.

Pour joindre la conférence de presse en webcast:

En Anglais: http://edge.media-server.com/m/p/n3vw9fre/lan/en

En Français: http://edge.media-server.com/m/p/n3vw9fre/lan/fr

En Chinois: http://edge.media-server.com/m/p/n3vw9fre/lan/zhs

Pour joindre la conférence de presse par téléphone:

Français: +33 (0)1 70 48 01 63; Conference ID 7669072

Anglais: +44 (0)20 3427 1923; Conference ID 7166051

Chinois: +861059 045 014; Conference ID 1632595

DETAILS DU MICROSITE

Plus d'information sur la transaction peuvent être obtenues surt: www.newconnectivity.com

MEDIA RELATION:

NOKIA Communications

Tel. +358 (0) 10 448 4900

Email: press.services@nokia.com

Brunswick (adviser to NOKIA)

Tel. +44 207 404 5959

Tel. +33 1 53 96 83 83

Communication ALCATEL-LUCENT

Simon Poulter, simon.poulter@alcatel-lucent.com

T: +33 (0)1 55 14 10 06

Valerie La Gamba, valerie.la_gamba@alcatel-lucent.com

T: +33 (0)1 55 14 15 91

INVESTOR ENQUIRIES:

NOKIA Investor Relations

Tel. +358 4080 3 4080

Email: investor.relations@nokia.com

ALCATEL-LUCENT Investor relations

Marisa Baldo, marisa.baldo@alcatel-lucent.com

T: +33 (0)1 55 14 11 20

Tom Bevilacqua, thomas.bevilacqua@alcatel-lucent.com

T: + 1 908-582-7998

A PROPOS DE NOKIA

Nokia investit dans des technologies clés dans un monde ou des milliards d'objets sont connectés.

Nous somme concentrés sur trois métiers : les logiciels, les produits et les services dédiés à l'infrastructure réseau offerts à travers Nokia Networks ; la géo localisation intelligente, offerte avec HERE ; et enfin le développement de technologies avancées et les licences, que nous poursuivons à travers Nokia Technologies. Chacun de ses segments est un leader dans son domaine respectif.

http://company.nokia.com

A PROPOS DE ALCATEL-LUCENT

Alcatel-Lucent est le leader en réseau IP, accès très haut-débit et spécialiste des technologies

du Cloud.

Nous nous engageons à rendre les communications mondiales plus innovantes, durables et accessibles pour les personnes, les entreprises et les gouvernements à travers le monde. Notre mission est d'inventer et de fournir des réseaux de confiance pour aider nos clients à libérer leur valeur. A chaque succès, son réseau.

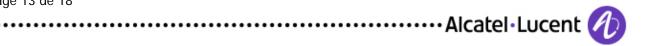
Pour plus d'information, visite Alcatel-Lucent on: http://www.alcatel-lucent.com, lire les dernières publications on the Alcatel-Lucent blog http://www.alcatel-lucent.com/blog et nous suivre sur the Compagnie on Twitter: http://twitter.com/Alcatel_Lucent.

PAS POUR DIFFUSION, NI PUBLICATION, NI DISTRIBUTION, EN TOUTE OU PARTIE, VERS OU A PARTIR DE TOUTE JURIDICTION OU CELA CONSITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR DANS CES JURIDICTIONS

ELEMENTS PROSPECTIFS

Ce communiqué de presse contient des éléments prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de Nokia et d'Alcatel-Lucent, ainsi que leurs prévisions pour les développements à venir. Certains de ces éléments prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes et expressions tels que « anticipé(e) », « devrait », « probablement », « prévu(e) », « envisagé(e) », « projeté(e) », « attendu(e) », « estimé(e) », « espéré(e) », « escompté(e) », « pourrait », « serait », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires. Certains de ces éléments prospectifs sont relatifs : aux caractéristiques de l'entité qui résulterait d'un rapprochement ; à l'actionnariat envisagé de ladite entité ; aux objectifs en matière de synergies de coûts annuels du groupe combiné ; à la clientèle attendue du groupe combiné : aux résultats financiers attendus du groupe combiné : à la date prévisionnelle de réalisation de l'opération et de réalisation des conditions suspensives dont l'obtention des autorisations règlementaires ; aux bénéfices attendus résultant de l'opération y compris les synergies ; au calendrier de l'opération en ce compris la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de Nokia; à la gouvernance envisagée du groupe combiné et aux engagements de Nokia en termes d'activité en France et en Chine. Ces éléments prospectifs demeurent soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et qui pourraient entraîner des résultats significativement différents par rapport ceux envisagés. Ces éléments prospectifs reposent sur nos prévisions, hypothèses et attentes concernant la performance future, en prenant en compte l'information dont nous disposons actuellement. Ces éléments prospectifs ne constituent que des prévisions basées sur nos attentes actuelles et notre perception des étapes et développements à venir. Ils sont soumis à des risques et incertitudes difficiles à prévoir dès lors qu'ils dépendent de circonstances futures. Ces risques et incertitudes comprennent : la faculté de Nokia à intégrer Alcatel-Lucent dans ses activités ; la performance globale de l'économie ; le potentiel de croissance d'internet et de l'utilisation des technologies ; la consolidation et la convergence de l'industrie, de ses fournisseurs et clients ; l'impact des changements de réglementation ; la perturbation causée par l'opération envisagée qui rend plus difficile le maintien de relations avec la clientèle, les salariés et les fournisseurs ; et l'impact sur le groupe combiné (après mise en œuvre de l'opération envisagée avec Alcatel-Lucent) de l'un quelconque des risques mentionnés ci-avant ou des énoncés prospectifs, de même que tous autres facteurs de risques périodiquement publiés par Nokia et Alcatel-Lucent auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis.

Les énoncés prospectifs doivent être lus à la lumière des mises en garde mentionnées par ailleurs, notamment dans la section Facteurs de Risques du *Registration Statement* (tel que défini ci-après), dans les plus récents rapports annuels de Nokia et d'Alcatel-Lucent sur le formulaire « *Form 20-F* », dans les rapports fournis sur le formulaire « *Form 6-K* », et dans tous autres documents déposés par Nokia et Alcatel-Lucent auprès de la SEC. Tous les énoncés prospectifs mentionnés dans ce communiqué de presse sont qualifiés dans leur ensemble par ces mises en gardes, et il n'existe aucune assurance quant aux résultats effectifs ou à la réalisation des développements que nous attendons ou, même si ces développements se réalisent en grande partie, qu'ils auront les



conséquences envisagées ou les effets escomptés sur nous ou nos activités. Sous réserve de la réglementation en vigueur, nous ne prenons aucun engagement de réviser ou de mettre à jour tout ou partie de ces énoncés prospectifs, nonobstant toute nouvelle information, évènement futur ou autre circonstance quelle qu'elle soit.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE IMPORTANTE

Ce communiqué de presse concerne l'offre publique d'échange de Nokia d'échanger la totalité des actions ordinaires et des obligations convertibles émises par Alcatel-Lucent contre des actions ordinaires nouvelles de Nokia. Ce communiqué de presse a une vocation exclusivement informative et ne constitue pas une offre d'échanger, ou une sollicitation d'une offre d'échanger, la totalité des actions ordinaires et des obligations convertibles émises par Alcatel-Lucent. Ce communiqué de presse ne se saurait se substituer en aucun cas à la déclaration d'offre publique sur le Schedule T0 ou au prospectus préliminaire/offre d'échange inclus dans le *Registration Statement* sur le formulaire « *Form F-4* » (le « *Registration Statement* ») qui doit être déposé auprès de la SEC, au prospectus de Nokia devant être déposé auprès de la *Finnish Financial Supervisory Authority* ou à la documentation relative aux offres publiques devant être déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (en ce inclus la lettre d'envoi et les documents y afférents, tels que modifiés ou complétés, la « Documentation d'Offre d'Echange »). Le *Registration Statement* n'a pas encore été déposé auprès de la SEC. L'offre publique sera mise en œuvre exclusivement par le biais de la Documentation d'Offre d'Echange.

LES INVESTISSEURS ET LES PORTEURS DE VALEURS MOBILIERES SONT INVITES A LIRE LA DOCUMENTATION D'OFFRE D'ECHANGE ET TOUS AUTRES DOCUMENTS QUE NOKIA OU ALCATEL-LUCENT ONT DEPOSE OU DEPOSERONT AUPRES DE LA SEC, DE L'AMF, DU NASDAQ OMX HELSINKI OU DE LA FINNISH FINANCIAL SUPERVISORY AUTHORITY DES QU'ILS SERONT DISPONIBLES CAR ILS CONTIENNENT OU CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES.

L'ensemble des documents auxquels il est fait référence ci-dessus, dès lors qu'ils seront déposés ou enregistrés, seront disponibles gratuitement sur le site Internet de la SEC (<u>www.sec.gov</u>).



ANNEXE 1

La prime sur base pleinement diluée reflète la prime payée sur la capitalisation boursière d'ALCATEL-LUCENT ajustée de l'effet dilutif lié aux clauses de changement de contrôle prévues dans les 3 (trois) catégories d'obligations convertibles d'ALCATEL-LUCENT, qui représente une part substantielle du capital d'ALCATEL-LUCENT, et est basée sur le prix moyen pondérée sur les derniers 3 mois ; selon le calcul suivant :

- a. Les 3 218 millions d'actions actuelles ALCATEL-LUCENT se décomposent en: i) 2 780 millions d'actions courantes au 31 décembre 2014 nettes des 40 millions d'actions de trésorerie, ii) 40 millions d'actions issues des options d'achat d'actions (au prix de clôture non-affecté de EUR 3,86 au 13 avril 2015, selon la treasury stock method), iii) 27 millions d'actions de performance, et iv) 370 millions d'actions sous-jacentes aux obligations convertibles OCEANE 2018 d'ALCATEL-LUCENT.
- b. Capitalisation boursière de EUR 10 766 millions basée sur 3 218 millions d'actions courantes ALCATEL-LUCENT multiplié par le prix moyen pondéré non-affecté sur les derniers 3 mois de EUR 3,35.
- c. La valeur de l'offre est basée sur le prix de clôture non-affecté des actions NOKIA au 13 avril 2015 de EUR 7,77 et le ratio d'échange de 0.550x, résultant en un prix d'offre de EUR 4,27 par action.
- d. Les 3 643 millions d'actions ALCATEL-LUCENT pleinement diluées se décomposent en 3 218 million actions actuelles ALCATEL-LUCENT et 426 millions actions supplémentaires résultants des 3 tranches des obligations convertibles OCEANE d'ALCATEL-LUCENT après prise en compte de l'ajustement de changement de contrôle et construit sur une hypothèse du lancement de l'offre publique au 1^{er} janvier 2016. Le détail des 426 million d'actions se décompose comme suit : 68 millions actions supplémentaires provenant des OCEANE 2018 (en sus des 370 millions déjà reflétées dans le nombre d'actions actuelles), 212 millions d'actions provenant des OCEANE 2019 et 145 millions d'actions provenant des OCEANE 2020 (aucune OCEANE 2019 et 2020 ne sont inclues dans les actions actuelles à ce jour étant hors de la monnaie, La cause de changement de contrôle réduit leur prix de conversion effectif, et les ramènent en conséquence dans la monnaie).
- e. De la valeur de l'offre pleinement diluée de EUR 15 570 millions (calculée comme le prix induit de EUR 4,27 multiplié par 3 643 millions d'actions diluées) déduite de la somme des valeurs faciales des OCEANE 2019 et 2020 de EUR 1 149 millions, résulte une valeur ajustée de l'offre de EUR 14 421 million (ce chiffre exclut la valeur faciale des OCEANE

- 2019 et 2020 mais inclut la prime qui leur est offerte en conséquence de la réduction du prix de conversion dû au changement de contrôle).
- f. La valeur ajustée de l'offre de EUR 14 421 millions divisée par le montant de la capitalisation boursière de EUR 10 766 millions résulte en une prime pleinement dilué de 34%, équivalent à EUR 4,48 par action.

Combined income statement and statement of cash flow information (reported numbers for continuing operations)

()		2014	-,		2013	
	Combined		Alcatel-	Combined		Alcatel-
EUR million	company	Nokia	Lucent	company	Nokia	Lucent
Net Sales	25,910	12,732	13,178	26,522	12,709	13,813
Gross Profit	10,046	5,638	4,408	9,667	5,345	4,322
Gross Margin	38.8%	44.3 %	33.4%	36.4%	42.1 %	31.3%
Operating Profit	307	170	137	(220)	519	(739)
Operating Margin	1.2%	1.3 %	1.0%	(0.8%)	4.1 %	(5.4%)
Net Income	1,137	1,171	(34)	(1,228)	41	(1,269)
Net cash						
from/(used in)						
operating activities	2,457	2,330	127	913	1,134	(221)
Capital expenditure	867	311	556	870	407	463

Combined statement of financial position information For the year ended December 31, 2014

	31, 2014		
	Combined		Alcatel-
EUR million	company	Nokia	Lucent
Non-current assets	29,078	7,339	10,362
Current assets excluding gross cash Cash, cash equivalents &	11,557	6,009	5,548
marketable			
securities	13,265	7,715	5,550
Total assets	53,900	21,063	21,460
Total equity	22,740	8,669	2,694
Non-current			
liabilities	16,191	5,106	11,085
Current liabilities	14,969	7,288	7,681
Total equity and			
liabilities	53,900	21,063	21,460
Total debt	7,969	2,692	5,277
Net cash	5,296	5,023	273

ANNEXE 2: AGREGATS FINANCIERS PRELIMINAIRES

Les informations financières non auditées présentées ci-dessous reposent sur les états financiers de Nokia et d'Alcatel-Lucent pour les années 2013 et 2014.

Les informations financières combinées sont uniquement présentées à titre illustratif. Les éléments historiques ont été combinés pour donner une indication des agrégats financiers du nouveau groupe. Ces informations reposent sur une situation hypothétique et ne doivent pas être considérées comme des données financières pro forma du à la non prise en compte de l'allocation du prix d'achat, des différences de règles comptables ainsi que des couts de transaction. La différence entre la valeur de la transaction, qui a été calculée sur la base du prix de clôture des actions Nokia au 13 avril 2015 et le capital d'Alcatel-Lucent, a été allouée aux actifs immobilisés. Les synergies attendues n'ont pas été inclues.

Pour les besoins de rapport financier, les agrégats financiers seront en revanche calculés sur la base de la valeur de la transaction et une juste valeur des actifs et du passif. Certaines lignes du bilan peuvent donc être différentes des agrégats financiers présentés ci-dessous et, donc, avoir un impact significatif sur d'autres données inclues dans le compte d'exploitation de la nouvelle société.

Ce communiqué de bourse contient également des informations sur le bénéfice d'exploitation non-IFRS. Pour un rapprochement entre l'information reportée et l'information non-IFRS / ajustée, merci de se référer aux rapports du 4ème trimestre 2014 et de l'année 2014. Le rapprochement des chiffres de l'année complète 2014 se trouvent à la page 41 dans le rapport publié par Nokia le 29 Janvier 2015 et à la page 10 dans le rapport émis par Alcatel-Lucent le 6 Février 2015.

À PROPOS D'ALCATEL-LUCENT (EURONEXT PARIS ET NYSE : ALU)

Alcatel-Lucent est le spécialiste des réseaux IP, de l'accès très haut débit et du *cloud*. Chaque jour, nous nous engageons à rendre les communications plus innovantes, plus durables et plus accessibles, pour leurs utilisateurs, les entreprises et les pouvoirs publics, partout dans le monde. Notre mission : inventer et construire les réseaux de confiance qui libèrent la valeur de chacun de nos clients. À chaque succès son réseau.

Pour plus d'informations, visitez le site d'Alcatel-Lucent à l'adresse http://www.alcatel-lucent.fr. Découvrez également les dernières actualités du Blog http://www.alcatel-lucent.fr/blog et suivez-nous sur Twitter http://twitter.com/Alcatel_Lucent.

CONTACTS PRESSE ALCATEL-LUCENT

VALERIE LA GAMBA <u>valerie.la_gamba@alcatel-lucent.com</u> T: +33 (0)1 55 14 15 91

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ALCATEL-LUCENT